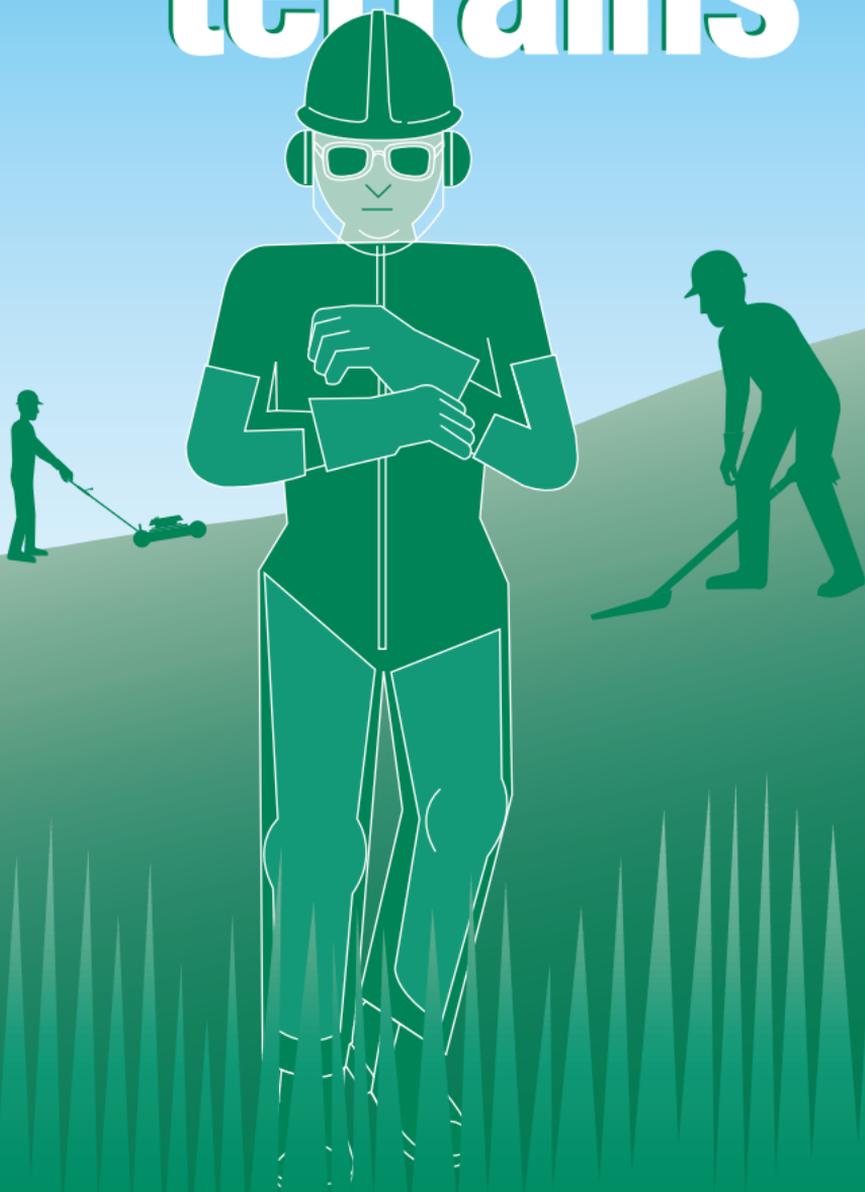


Guide santé sécurité de

L'entretien des terrains



Résumé

L'entretien des terrains comporte un vaste éventail de tâches dont plusieurs peuvent occasionner des blessures ou des maladies. Il est possible de se protéger contre ces dangers en observant des méthodes de travail sécuritaires et en utilisant les équipements de protection individuelle appropriés.

Les lésions et blessures suivantes comptent parmi les dangers possibles :

- coupures et amputations par une scie à chaîne, une sarclouse ou un outil quelconque
- contusions ou abrasions par des arbres ou d'autres plantes
- brûlures par un moteur d'équipement ou de véhicule surchauffé
- choc électrique ou électrocution au contact de fils électriques ou d'équipements sous tension
- glissades et chutes sur un sol mouillé ou encombré
- douleur aux mains, poignets, épaules ou dos occasionnées par le travail répétitif, les postures contraignantes, l'emploi continu d'une force excessive, les vibrations de certains équipements ou le soulevage inapproprié de charges lourdes
- démangeaison, enflure ou rougissement de la peau à cause d'une température trop chaude ou trop froide ou d'une réaction au contact de plantes, d'animaux ou de produits chimiques, notamment de produits de nettoyage, d'engrais ou de produits antiparasitaires
- maladies contractées par l'exposition prolongée à des produits chimiques ou le contact avec des matières infectieuses, déchets biologiques, seringues ou autres objets contaminés, excréments ou charognes d'animaux
- réactions allergiques provoquées par des poussières, des plantes, des animaux ou des piqûres d'insectes

Le présent guide propose des façons de travailler sans danger pour éviter de telles blessures et maladies.

Table des matières

1 ^{re} partie	Règles de base de la sécurité	
	1. Selon la loi... ..	2
	2. Éléments de la sécurité au travail	2
	3. Conseils sur la sécurité pour les nouveaux employés	3
	4. Conseils sur la sécurité pour les superviseurs ..	4
2 ^e partie	Maintien d'une norme de sécurité élevée	
	1. Inspections de sécurité	6
	2. Enquêtes et rapports après accidents	9
	3. Premiers soins	10
3 ^e partie	Entretien des terrains	
	1. Précautions générales	12
	2. Équipements	14
	3. Pelletage et creusage	16
	4. Manutention manuelle	18
	5. Tracteurs de jardin	20
	6. Tondeuses à moteur	22
	7. Tondeuses à siège	24
	8. Tailleuses de gazon et de broussaille	26
	9. Chargeurs compacts	28
	10. Déneigeuses	30
	11. Dangers occasionnés par la machinerie	32
	12. Émondage	34
	13. Produits antiparasitaires	36
	14. Produits antiparasitaires—Équipements de protection individuelle	39
	15. Mise en marche des camions—Inspection extérieure	42
	16. Gestion des déchets	43
	17. Déchets infectieux	44
4 ^e partie	Équipements de protection individuelle (ÉPI)	
	1. Liste de pointage des équipements de protection individuelle (ÉPI)	46
	2. Lunettes de protection	48
	3. Chaussures de protection	50
	4. Casques de sécurité	52
	5. Protection antibruit	54

5 ^e partie	Sécurité en électricité	
	1. Sécurité élémentaire en électricité	58
	2. Lignes d'énergie électrique	60
6 ^e partie	Scies à chaîne	
	1. Emploi sécuritaire des scies à chaîne	64
	2. Recul	66
	3. Travaux de base avec les scies à chaîne	68
	4. Entretien et réparation	70
	5. Maniement, transport et rangement	72
	6. Équipements de protection individuelle	73
7 ^e partie	Lignes directrices sur la sécurité du milieu de travail	
	1. Sécurité des produits chimiques	76
	2. Bruit	76
	3. Sécurité-incendie	77
	4. Substances produites par les arbres et les plantes	78
	5. Vibrations	79
	6. Rayonnements ultraviolets (UV)	80
	7. Travail à la grande chaleur	82
	8. Piqûres d'insectes	85
	9. Hantavirus	86
	10. Acariens, rougets et tiques	88
	11. Travail au grand froid	89
8 ^e partie	Législation sur l'hygiène et la sécurité du travail	
	1. Que dit la législation sur l'HST	92
	2. Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) . . .	95
	3. Législation santé sécurité aux États-Unis	97
9 ^e partie	Sources d'information	
	1. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST)	102
	2. Ministères ayant des responsabilités importantes en matière d'hygiène et de sécurité du travail	102
	3. Organismes fédéraux d'hygiène et de sécurité .	105

Liste de pointage de sécurité

Date _____

Lieu/département _____

Oui = Satisfaisant Non = Non satisfaisant, attention nécessaire**Oui Non Pratiques sécuritaires**

- Protection des machines
 Techniques de levage appropriées
 Fumeurs dans des zones sécuritaires réservées
 Emploi approprié des tuyaux d'air
 Pas de jeux dangereux
 Autre _____

Équipements de protection individuelle

- Protection de la face et des yeux
 Chaussures de protection
 Gants
 Vêtements de protection
 Casques de protection
 Tabliers
 Appareils respiratoires
 Autre _____

Tenue des locaux

- Aires de stockage appropriées
 Rangement approprié des matières inflammables (chiffons huileux, graisseux, etc.)
 Élimination des déchets
 Planchers (secs, propres et libres d'obstacles)
 Entretien des cours et stationnements
 Autre _____

Sécurité en électricité

- Mise à la terre des machines/ interrupteur à défaut
 Cordons électriques
 Prises de courant
 Autre _____

Oui Non Protection-incendie

- État des extincteurs
 Type et emplacement appropriés
 Entretien des équipements d'extinction
 Éclairage d'urgence

Outils et machines

- Scies à chaîne
 Outils manuels
 Dénéigeuses
 Dispositifs de protection
 Courroies, poulies, engrenages, tiges
 Huilage, propreté, ajustement
 Entretien, fuites d'huile
 Autre _____

Premiers soins

- Trousses de premiers soins dans les salles et véhicules
 Secouristes qualifiés
 Numéros de téléphone d'urgence affichés
 Rapports sur toutes les lésions subies
 Autre _____

Divers

- FTSS/étiquettes
 Contrôle des poussières, fumées et vapeurs
 Sécurité des échelles et échafaudages
 Implantation des procédés et démarches adoptés
 Autre _____

Notes _____

3. Premiers soins

Les règlements sur les premiers soins exigent que les employeurs fournissent sur tous les lieux de travail un poste d'administration des premiers soins équipé comme il se doit, ainsi que du personnel ayant reçu la formation voulue. La trousse de premiers soins doit être vérifiée régulièrement et entretenue par une personne qui a son certificat de premiers soins.

Pour obtenir de l'information sur les trousse de premiers soins et la formation, communiquez avec votre bureau régional de l'ambulance St-Jean, de la Croix rouge ou d'un autre organisme autorisé.

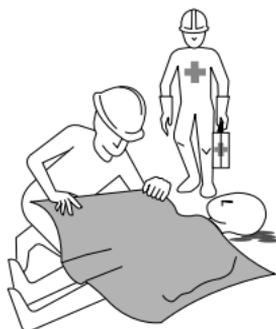
En cas de blessure :

1. Obtenez promptement des premiers soins.
2. Avisez votre superviseur ou employeur.
3. Demandez une note de traitement que vous présenterez au médecin ou à l'hôpital de votre choix.
3. Remplissez et retournez promptement toutes les formules fournies par la Commission des accidents du travail
4. Votre employeur doit décider si une enquête après accident s'impose.

Votre employeur doit afficher le nom et le numéro de téléphone de toute personne ayant consenti à administrer des premiers soins sur les lieux de travail.



NE PAS DÉPLACER une personne blessée.



ATTENDRE l'arrivée d'une personne sachant administrer les premiers soins.

X NE PAS UTILISER un chargeur qui n'est pas muni d'un cadre de protection (ROP).

NE PAS DÉPASSER la charge nominale de l'appareil.

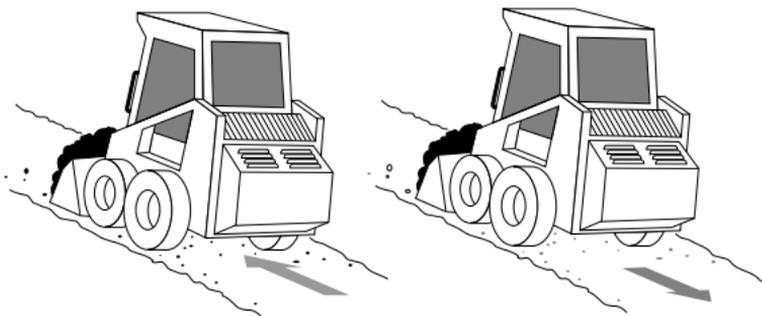
NE PAS TRANSPORTER de passagers.

NE PAS CIRCULER ni tourner lorsque les bras de relevage sont levés.

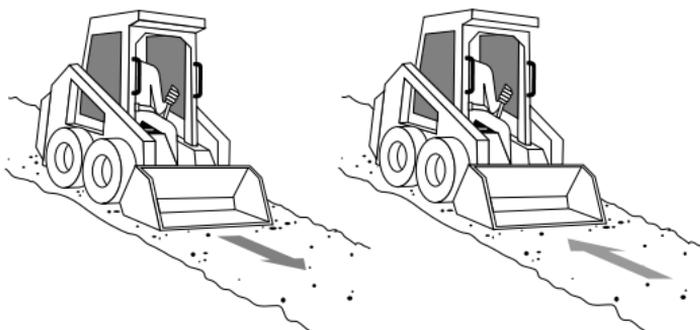
NE PAS QUITTER le chargeur lorsque son moteur est en marche ou que ses bras sont levés.

NE PAS CIRCULER en travers d'une pente.

NE PAS S'APPROCHER de fils aériens.



**Monter et descendre une pente le godet plein
BOUT LOURD VERS LE HAUT DE LA PENTE**



**Monter et descendre une pente le godet vide
BOUT LOURD VERS LE HAUT DE LA PENTE**

Entretien des lunettes de protection

Les lunettes de protection doivent être entretenues convenablement.



NETTOYER chaque jour les lunettes selon les instructions du fabricant et éviter tout traitement qui pourrait égratigner les lentilles. Les égratignures nuisent à la vision et peuvent affaiblir les lentilles en verre.

RANGER les lunettes de protection dans un endroit sec et propre où elles ne risquent pas de tomber ou d'être écrasées. Les garder dans un étui lorsqu'elles ne servent pas.

REEMPLACER les lunettes de protection lorsqu'elles sont égratignées, piquées, brisées, déformées ou mal ajustées. Des lunettes abîmées nuisent à la vision et n'assurent pas la protection voulue.

COMPARAISON DES MATÉRIAUX DE LENTILLES

Matériaux	Avantages	Désavantages
Verre	<ul style="list-style-type: none">• Résiste aux égratignures• Meilleure transmission visuelle• Meilleur filtrage des rayons infrarouges et ultraviolets• Plus grand nombre de lentilles spécialisées	<ul style="list-style-type: none">• Résistance ordinaire au choc• Résistance au choc réduite par les piqûres• Plus lourds que le polycarbonate et le plastique
Polycarbonate	<ul style="list-style-type: none">• Offre la meilleure résistance au choc• Plus léger que le verre (37% du poids)• Plus flexible que le verre, plus facile à mettre en place• Transmission visuelle élevée (91%)	<ul style="list-style-type: none">• S'égratigne plus facilement que le verre• Choix de teintes limité
Plastique	<ul style="list-style-type: none">• Plus fort que le verre• Meilleur choix de teintes que le polycarbonate• Plus léger que le verre (40% du poids)• Résiste le mieux aux éclaboussures et crachements de métal	<ul style="list-style-type: none">• S'égratigne plus facilement que le polycarbonate• Résiste moins au choc que le polycarbonate

Note: Seules les lentilles en plastique et en polycarbonate sont homologuées CSA.

INDICE UV	CATÉGORIE	TEMPS DE L'ANNÉE AU SUD DU CANADA	CONSÉQUENCES
9 et plus	Extrême (rare au Canada)	De mai jusqu'au milieu d'août	Il peut y avoir coup de soleil et lésion de la peau en moins de 15 minutes. Réduire l'exposition à son minimum et prendre toutes les précautions voulues.
7 à 9	Élevé	De mai jusqu'au milieu d'août (midi)	Il peut y avoir coup de soleil et lésion de la peau en assez peu de temps. S'exposer aussi peu que possible et prendre toutes les précautions voulues.
4 à 7	Modéré	Printemps et tôt l'automne	Prendre des précautions pour limiter l'exposition au soleil. Une exposition modérée peut encore occasionner des brûlures.
< 4	Faible	Automne et hiver	Un minimum de précaution est nécessaire pour des activités normales. Une exposition prolongée peut encore occasionner des lésions de la peau.

Les précautions suivantes sont recommandées pour réduire autant que possible l'exposition aux rayons UV pendant le travail à l'extérieur.

- Éviter le soleil au milieu de la journée, de 11 h à 16 h en été.
- Porter des vêtements en tissu opaque pour bloquer les rayons solaires.
- Porter un chapeau à grands rebords pour vous protéger le visage, le cou et les oreilles.
- Appliquer sur la peau exposée une lotion antisolaires résistante à l'eau et dont le facteur de protection solaire (FPS) est d'au moins 15 contre les rayons UVA et UVB.